

COMpte RENDu du CONSEIL MUNICIPAL du 8 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux en exercice, sauf DESIR Jean, absent et LESCUT Carol qui a donné procuration à GONZALEZ Jean-José.

Monsieur EYFFRED Guy a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1^{ère} délibération : FRAT 2019 (toutes Communes) acquisition foncière.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'acheter une propriété située dans le cœur du village, cadastrée section D n° 155, pour permettre l'installation d'une médiathèque afin d'attirer les jeunes et les moins jeunes par un service innovant.

Le montant de l'acquisition foncière s'élève à **60 000 €**

Le plan de financement est le suivant :

Montant de l'opération : **60 000 € HT**

Subvention du Conseil Régional FRAT 2019

Toutes Communes 30 % : **18 000 €**

Autofinancement de la Commune **42 000 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le projet et son financement, sollicite le Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (toutes Communes) pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible, autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et dit que les crédits ont été prévus au budget de la Commune au compte 231.

Approuvé à l'unanimité

2^{ème} délibération : FRAT 2019 (- de 1250) travaux d'aménagement point multimédia.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'installation d'une médiathèque dans un bâtiment cadastré D 155 situé dans le cœur du village afin d'attirer les jeunes et les moins jeunes par un service innovant.

Ce projet comporte les travaux de réfection de toiture, d'étanchéité, de menuiseries, la mise aux normes de l'électricité et l'aménagement de la médiathèque.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à **35 029.00 € HT**

Le plan de financement est le suivant :

Montant de l'opération : **35 029.00 € HT**

Subvention du Conseil Régional FRAT 2019

-1250 habitants (70 %) plafonné à : **12 000.00 €**

Autofinancement de la Commune **23 029.00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le projet et son financement, sollicite le Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (Communes de moins de 1250 habitants) pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible, autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et dit que les crédits ont été prévus au budget de la Commune au compte 231.

Approuvé à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h